

Un programme fédéral-provincial de cinq ans destiné à relancer l'industrie de la première transformation des fourrures d'animaux sauvages du Manitoba est entré en vigueur en avril 1975. La zone de chasse aménagée du lac Grant est entrée dans sa deuxième année d'activité en 1975. Avec la collaboration des propriétaires, une chasse de gibier d'eau a été aménagée sur un terrain privé autour du marais d'Oak Hammock. La chasse a été interdite dans la zone d'aménagement de la faune et dans une zone tampon adjacente. Les deux zones de chasse aménagées au lac Grant et au marais d'Oak Hammock ont été ouvertes au cours de la saison 1976.

Saskatchewan. La Direction des pêches et de la faune du ministère du Tourisme et des Ressources renouvelables est l'organe chargé de l'administration et de l'aménagement des ressources fauniques de la province. Son autorité législative lui est conférée par la Loi sur le gibier et la Loi sur les fourrures.

Des programmes d'aménagement de la faune sont orientés vers le maintien et l'amélioration des populations d'animaux sauvages à l'intention de 100,000 chasseurs et d'un nombre encore plus grand de non-chasseurs. Étant donné que la demande créée par les chasseurs dépasse l'étendue des populations pour la plupart des espèces de gros gibier, la chasse est réglementée par des limites de prises, des saisons plus courtes et un système d'attribution des permis de chasse fondé sur les priorités.

La perte de zones d'habitat demeure l'un des principaux problèmes, et de nouvelles initiatives sont proposées pour y mettre un terme. Les fonds provenant de la vente des permis de chasse ont permis l'acquisition de plus de 40,000 acres (16 000 ha) constituant un habitat naturel pour la faune. On tente actuellement d'améliorer les relations entre les chasseurs et les propriétaires par la réglementation des saisons et de bonnes habitudes de chasse. Il existe une entente fédérale-provinciale visant à réduire les pertes de récoltes de céréales causées par le gibier d'eau. Un programme d'indemnisation fournit de l'aide aux agriculteurs pour la perte d'animaux tués par les chasseurs.

La gestion des fourrures met surtout l'accent sur la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources en fourrures. Des séances de formation renseignent les trappeurs sur des techniques de piégeage nouvelles et moins cruelles et sur la préparation de peaux de qualité.

Les études actuelles sur les pêcheries visent à évaluer de façon générale le potentiel de production de poisson des eaux de la Saskatchewan, afin de déterminer les raisons des fluctuations de la population de certaines espèces et d'établir la productivité de base de certains plans d'eau. On effectue également une étude en vue d'élaborer des lignes directrices pour la protection de l'habitat des animaux aquatiques. Des travaux portent en outre sur le cerf de Virginie, l'orignal, le wapiti et le gibier à plumes, du point de vue de leurs besoins écologiques de base.

Des études spéciales sur les pêcheries et la faune sont en cours dans le cadre d'un plan général d'évaluation et de mise en valeur concernant l'utilisation des terres dans la vallée de la Qu'Appelle.

Alberta. L'aménagement des ressources halieutiques et fauniques de l'Alberta relève de la Division des pêches et de la faune du ministère des Loisirs, des Parcs et de la Faune.

La station piscicole Sam Livingston de Calgary a fourni plus de 5,75 millions de poissons pour le programme d'empoissonnement de la province en 1975. Un spécialiste en aquaculture fournit des conseils techniques à la jeune industrie piscicole du secteur privé et coordonne l'activité dans ce domaine. La Section du développement de l'habitat entreprendra neuf nouveaux projets à travers la province en vue d'améliorer diverses caractéristiques de l'habitat aquatique au moyen de techniques telles que la stabilisation du niveau de l'eau, la régularisation du débit et l'érection de barrières pour les poissons. Du côté de la recherche sur les pêches en 1975, on a poursuivi un projet visant l'établissement d'une population de truites arc-en-ciel de remonte et autosuffisante dans le